

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel jeudi 14 mars 2013

Délégués présents : Mesdames et Messieurs. MASSY J., MARTIN P., DUBREUIL A., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., PORTIER P., CASTELLANI E., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., AUBERGER M., PIVARD E., COUBRET J.P., MOREL M.T., SAINT JOANIS T., DUMONTET J.M., MALLET B.
Délégués excusés : MARTIN G. (pouvoir M. MASSY), LEROUX F., RENAUDET L., COLIN T., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., BOUCHAUVEAU M., PETIT E.,

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Vote des Comptes Administratifs 2012 et des Comptes de Gestion 2012
- ✓ Vote des Budgets 2013
- ✓ Examen des dossiers de plantations réalisés par la Mission Haie pour les communes d'Huriel, Saint Palais, Saint Désiré et l'écogîte
- ✓ Présentation du dossier gîte handicap
- ✓ Présentation du travail de la commission chargée de la recherche de nouvelles solutions pour la fabrication des repas à domicile
- ✓ Résultat de la consultation pour le dossier Permis d'Aménager de la zone des Richardes
- ✓ Point sur l'avancement des travaux de l'Hôtel d'entreprises
- ✓ Questions diverses

Le Président propose en préalable d'ajouter à l'ordre du jour de l'assemblée les modifications de la composition du Conseil Communautaire suite à la loi Richard du mois de décembre 2012. Les membres du Conseil Communautaire acceptent cette modification de l'ordre du jour.

Vote des Comptes Administratifs 2012 et des Comptes de Gestion 2012

Ils sont adoptés à l'unanimité

Vote des Budgets Primitifs 2013

L'ensemble des comptes est adopté à l'unanimité.

Examen des dossiers de plantations

Le Président présente le tableau détaillé des dossiers déjà retenus par le Conseil Communautaire ainsi que les propositions de la Mission Haie pour les projets des communes d'Huriel, de Saint Palais, de Saint Désiré et de l'écogîte de Mesples.

Demandeur	Montant plantations	Feader 47%	Conseil Régional 20%	Com.Com 33%
Commune de la Chapelaude	3 061,59 €	1 438,94 €	612,13€	1 010,34 €
Monsieur Dufour Viplaix	382,07 €	179,57 €	76,41 €	126,90 €
Ecogîte de Mesples	223,06 €	104,83 €	44,61 €	73,62 €
Monsieur Arcis Mesples	994,85 €	467,58 €	198,87 €	328,39 €
Monsieur Boulade Audes	362,69 €	170,46 €	72,53 €	119,70€
Monsieur Rondier La Chapelaude	799,67 €	375,84 €	159,9 €	263,90 €
Monsieur Gasnier Archignat	1 985,72 €	933,28 €	397,14€	655,30 €
Monsieur Micheau Huriel	171,78 €	80,73 €	34,35 €	56,70€
Total 1	7 981,43 €	3 751,23 €	1 595,97 €	2 633,95 €
En projet				
Huriel	1 904,45 €	895,09 €	380,89 €	628,46 €
Saint Désiré	214,32 €	100,73 €	42,86 €	70,72 €
Saint Palais	215,46 €	101,26 €	43,09 €	71,10 €
Ecogîte de Mesples	91,84 €	43,16 €	18,36 €	30,30 €
Total 2	10 407,50 €	4 891,47 €	2 081,17 €	3 434,53 €

Le Conseil Communautaire valide ces nouvelles propositions et accepte de prendre à sa charge le dépassement du programme dont le coût initial était de 10 000 € HT.

Présentation du dossier gîte handicap

Le Président fait une présentation du projet de gîte handicap. Il explique que la commission composée de membres de la Communauté de Communes et de l'association Sésame Autisme s'est réunie et a examiné les plans proposés par Monsieur SOLE. Ces derniers ont été revus pour gagner de l'espace et de la fonctionnalité (repositionnement des chambres du personnel, ouverture de la salle à manger sur le patio, déplacement de l'infirmerie à proximité de l'entrée, etc)

Le coût de l'opération est estimé aujourd'hui à 720 000 € HT et des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat (DETR : 170 000 €), Conseil Général (Contrat de Territoire : 100 000 €), Réserve parlementaire (10 000 €).

Néanmoins, afin de diminuer le montant des loyers, il est nécessaire de trouver des subventions autres et une négociation est en cours avec le Conseil Régional d'Auvergne. Il demeure un problème de TVA non réglé car l'association n'est pas assujettie à la TVA. Sans solution trouvée, l'association devrait donc supporter une charge supplémentaire de 19,6 %, sur ses loyers.

Pour mémoire, l'association financerait l'ameublement du gîte. Les locaux lui seraient donc loués vides au moyen d'une convention de mise à disposition en cours d'ébauche.

S'agissant du terrain, la commune de Chazemais est en mesure de proposer une parcelle située au milieu des zones construites tout en étant isolée. La commune procéderait à l'acquisition, viabiliserait et revendrait l'espace à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire valide la poursuite de l'étude du projet et propose d'inviter à une prochaine Assemblée Générale Madame MEGNIEN, Présidente de l'association Sésame Autisme, afin qu'elle présente sa structure.

Présentation du travail de la commission chargée de la recherche de nouvelles solutions pour la fabrication des repas

Monsieur PIVARD, membre de la commission, explique que celle-ci a d'abord recensé les sites locaux pouvant recevoir une activité de restauration collective. Une visite en présence des services vétérinaires a ensuite été organisée dans les locaux de l'Espace Mosaique, de Monsieur ROUGIER à Chambérat, du restaurant l'Eldorado de Saint Palais. A l'issue de cette journée, il semblait que seuls les locaux du restaurant l'Eldorado pouvaient recevoir une telle activité à condition de réaliser des travaux.

Le gérant a donc travaillé conjointement avec les services vétérinaires sur des plans d'aménagement qui sont proposés aujourd'hui au Conseil Communautaire. Il s'agit de construire à l'emplacement de l'ancienne cuisine et en débordement de la terrasse un espace de plus de 70 m² où se feront le stockage, les préparations, la cuisson, le refroidissement, l'emballage des produits.

Le coût de cet agrandissement a été estimé par Monsieur SOLE à environ 80 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir en débattu, s'interroge sur la maîtrise d'ouvrage de cette opération : communale, communautaire ? S'agit-il d'une compétence artisanale ou commerciale ? Par ailleurs, si la Communauté de Communes s'engage sur les travaux, le restaurant Eldorado devient à la fois locataire et fournisseur de la Com.Com. Que se passe-t-il dans l'hypothèse où l'entreprise n'est pas retenue à l'appel d'offres ?

Le Conseil Communautaire décide de demander à la commission de poursuivre ses investigations sur ce dossier afin qu'il puisse réellement se positionner. Elle devra par ailleurs se renseigner auprès des autres territoires (Bocage Sud, Tronçais) pour rapporter leurs expériences.

Résultat de la consultation pour le dossier Permis d'Aménager de la zone des Richardes à Huriel

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de retenir le cabinet ALTERGEO pour réaliser le dossier de permis d'aménager pour un montant de 2 572 € HT avec le panneau obligatoire.

Questions diverses

- ✓ Projet d'aire de camping car à Archignat

Le coût varie entre 5 600 € et 11 700 € suivant si les travaux sont faits ou non en régie.

Le Conseil Communautaire décide de demander aux 2 Vice-Présidents Messieurs LHOPITEAU et MARTIN de se rendre sur place afin de retravailler sur le projet.

✓ Problème du nombre de délégués

La loi Richard, votée le 20 décembre dernier par le Parlement, modifie les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010 et le nombre de sièges dans les assemblées communautaires ainsi que le nombre maximal de Vice-Présidents.

Les Communautés de Communes ont aujourd'hui le choix :

- opter pour une redistribution automatique faisant l'objet d'une simulation des services de la Sous Préfecture (9 sièges à Huriel, 3 à la Chapelaude, 2 à Saint Martinien et 1 pour les autres communes),
- réviser le calcul du nombre de sièges dans le cadre d'un accord légal en augmentant au maximum de 25 % le nombre de délégués en sus de l'effectif établi en application de la règle du tableau et de l'attribution d'un siège minimum à chaque commune.

Le Conseil communautaire décide de retenir le 2^{ème} principe et d'adopter le calcul suivant :

Nombre de sièges attribués par le tableau : 22 + 3 (nombre de sièges attribués aux communes ne disposant pas d'au minimum un siège à l'issue de la répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne) + 25 % = 31 délégués.

En conséquence, l'Assemblée devra retirer 3 sièges à ses effectifs. Après un long débat, le Conseil Communautaire à 24 voix pour et 4 abstentions décide de retenir le critère de la population et de retirer un siège aux trois communes les moins peuplées (Saint Eloy d'Allier, Mesples, Saint Palais).

Cette décision entrera en vigueur lors des prochaines élections municipales et devra au préalable être soumise à l'ensemble des Conseils Municipaux du territoire.

✓ Location gratuite d'une salle une fois par an pour les associations financées par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide de demander à toutes les communes du territoire d'assurer la location gratuite de leur salle une fois par an pour les associations subventionnées par la Communauté de Communes. L'ensemble des délégués se déclare favorable à cette idée.

✓ RAM

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé de profiter de l'espace libéré par Monsieur CHERPRENET (artisan installé en bout du Relais Services Publics) pour réaliser des travaux et installer une salle d'animation pour le RAM.

Après étude du projet avec l'animatrice du RAM, l'espace dégagé ne sera pas suffisant pour accueillir les assistantes maternelles avec les parents. Il conviendrait donc de récupérer également les locaux occupés par la société IDE.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil Communautaire décide donc de proposer au gérant de l'entreprise IDE un atelier dans l'hôtel d'entreprises avec un loyer identique à celui qu'il paie actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine assemblée est fixée au mardi 30 avril 2013 à 18 H 00 à la Chapelaude.